



## Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 23 décembre 2019 ayant pour objet **le règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés** a été approuvée par arrêté grand-ducal du 03 mars 2020 ainsi que par Madame la Ministre de l'Intérieur le 06 mars 2020; référence 830xecf65/dw.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Weiswampach, le 13 mars 2020.  
pour le collège des bourgmestre et échevins.  
Le bourgmestre. La secrétaire.

